



# EXIGENCES MINIMALES\* Construction et décor de kiosques

## MATÉRIAUX INTERDITS



### MATÉRIAUX INTERDITS NE POUVANT PAS ÊTRE IGNIFUGÉS

1. Tapis confort et tapis casse-tête\*
2. Tapis en feutrine mince\*
3. Nappes en plastique de type Dollarama
4. Jute
5. Panneau de copeaux scellé (Aspenite)
6. Panneau préfini 1/8 pouce d'épaisseur
7. Polystyrène
8. Balle de foin, paille et copeaux
9. Arbre ou branche de résineux coupés et matière végétale desséchées
10. Mousses plastiques
11. Tapis gazon synthétique dont le revêtement est en matière plastique

**N. B. D'autres articles pourraient être refusés. Les produits U-LINE sont rarement certifiés, donc refusés.**

**\* Aucun produit ignifugeant ne peut être appliqué sur un revêtement de sol. L'application d'un tel produit n'est pas une mesure acceptée.**

## MATÉRIAUX ACCEPTÉS



### PRODUITS ACCEPTÉS

1. Tapis d'une compagnie d'exposition\* a), b) et recouvrement de sol industriel b)
2. Rideaux\* a)
3. Tente et marquise\*
4. Contreplaqué et bois de 1/4 pouce et plus d'épaisseur
5. Tapis gazon synthétique avec un revêtement en caoutchouc épais
6. Revêtement de sol en vinyle MultiClic (plancher flottant)
7. Tapis de caoutchouc ÉPAIS pour vaches
8. Tuile en polypropylène c)
9. Tuile de composite épaisse

### ACCEPTÉS SOUS CONDITION

10. Foin, paille, copeaux ou autres matières combustibles similaires : si utilisées pour l'alimentation et l'entretien journalier des animaux + extincteur 2A
11. Paillis pour aménagement paysager et animaux : maintenir humide en tout temps
12. Plantes en pot : maintenir terre humide en tout temps  
Plantes artificielles : ignifuger avec le produit adéquat

**N.B. Certifications ASTM et CPAI non reconnues**

**\* Seuls les matériaux certifiés CAN/ULC-S109, CAN/ULC-S102 ou NFPA 701 sont acceptés – Preuve requise, sinon le produit est refusé.**

## OÙ TROUVER DES PRODUITS ACCEPTÉS OU CERTIFIÉS?

- a) Compagnies d'exposition : DEE, GES, Tessier, Top Expo, etc.
- b) Tapis et couvre-planer industriels : Beaulieu Canada, Crousset, Labrecque, Floredéco, Tapis Extra, etc.
- c) Tuile en polypropylène : Richard et cie (Ribtrax), Ace Floor (Pro, Acetrax)

\* Tout promoteur de salon et d'exposition qui se déroule au Centre de foires et/ou au pavillon Guy-Lafleur a la responsabilité de respecter toutes les exigences du Service de protection contre l'incendie de Québec.